

**Développement de l'Éducation
1994-1996****Rapport National de la République de Guinée****Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique
Conakry, Septembre 1996.**

Ce document intitulé "Rapport National sur le Développement de l'Éducation en République de Guinée est destiné à la 45^e session de la Conférence Internationale de l'Éducation (CIE) prévue à Genève du 30 Septembre au 5 Octobre 1996.

Le présent rapport est élaboré conformément au canevas
ED/BIE/CONFINTED/45/RN

Sommaire**[1. Contexte économique, social et politique et répercussions sur le système éducatif](#)****[2. Politiques et réforme éducatives](#)****[3. Structure du système éducatif](#)**

- [3.1. Organigramme du système éducatif \(voir annexe\)](#)
- [3.2 Age des étudiants et durée des études aux différents niveaux d'enseignement](#)
- [3.3 Scolarité Obligatoire](#)
- [3.4 Durée officielle de l'année académique](#)

[4. Administration du système éducatif](#)

- [4.1 Schéma et fonctions de l'administration éducative](#)
- [4.2 Rôle éducatif des Ministères autres que l'Éducation et des ONG](#)

[5. Financement de l'Éducation.](#)

- [5.1 Dépenses publiques de l'éducation](#)
- [5.2 Répartition par niveau d'enseignement](#)
- [5.3 Part des dépenses de fonctionnement et d'équipement dans les dépenses publiques d'enseignement](#)

[6. Processus éducatif](#)

- [6.1. Composantes des programmes aux niveaux pré primaire, primaire et secondaire \(disciplines ou matières\)](#)
- [6.2. Nombre d'heures d'instruction par discipline](#)
- [6.3 Langues d'enseignement aux différents niveaux](#)

[6.4. Système d'évaluation](#)

[6.5. Certificats sanctionnant les études primaire et secondaire](#)

[6.6. Taux d'abandon au primaire](#)

[6.7. Données relatives au redoublement scolaire au primaire](#)

[6.8. Taux de passage des élèves](#)

[6.9. Nombre moyen d'élèves par classe au niveau primaire et secondaire](#)

7 Éducation spéciale

8 Enseignement privé

[8.1. Organes responsables, bases légales, modalités de fonctionnement](#)

[8.2. Types d'établissements privés et programmes](#)

9. Enseignement supérieur

[9.1. Répartition des étudiants dans les établissements](#)

[9.2. Nombre d'étudiants à l'étranger :](#)

[9.3. Gestion du système d'enseignement supérieur](#)

[9.4. Évaluation des rendements des établissements :](#)

[9.5. Adéquation formation/besoin du marché de l'emploi](#)

[9.6. Chômage des diplômés](#)

[9.7. Fuite des cerveaux](#)

[9.8. Reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur](#)

10 Moyens d'instruction, équipement et infrastructure

[10.1. Disponibilité de manuels scolaires](#)

[10.2. Production et importation de manuels scolaires](#)

[10.3. Locaux, hébergement en pension](#)

11 Éducation non formelle

12 Situation du personnel enseignant

[12.1 Effectif des enseignants et leur formation pédagogique](#)

[12.2 Charge de travail des enseignants](#)

[12.3 Conditions de travail et d'emploi du personnel éducatif, en particulier des femmes](#)

13. Formation initiale et continue du personnel éducatif

[13.1 Effectifs dans les établissements de formation. Rôle des universités dans la formation des enseignants](#)

[13.2 Qualifications requises pour enseigner aux différents niveaux :](#)

[13.3 Composantes des programmes de formation initiale des enseignants](#)

[13.4 Système de formation en cours de service](#)

[13.5 Formation des chefs d'établissement, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques.](#)

14. Recherche relative à l'éducation

15. Coopération bilatérale, régionale, internationale

[15.1 Données relatives aux échanges d'élèves et d'enseignants.](#)

[15.2. Types et efficacité des programmes](#)

15. 3. Besoins urgents en matière d'éducation pour lesquels l'aide étrangère serait très appréciée.

16. Problèmes, Obstacles, difficultés dans le développement de l'éducation, perspectives d'avenir.

17 Références documentaires

1. Contexte économique, social et politique et répercussions sur le système éducatif

La République de Guinée, malgré ses immenses potentialités agricoles, hydrauliques et minières appartient au groupe des pays les moins avancés. Pourtant la libéralisation des initiatives privées initiée par le régime en place a permis un taux de croissance annuel du PIB de l'ordre de 4%. Malheureusement la chute des prix des produits miniers et la faiblesse du recouvrement des recettes fiscales ont fortement fragilisé les équilibres macro-économiques. La nécessité de faire face à une masse salariale fortement accrue a entraîné un endettement intolérable de l'État vis-à-vis de la Banque Centrale. Le Président de la République dans son adresse à la Nation du 2 Avril 1996 a stigmatisé les maux dont souffre le pays. Il a particulièrement dénoncé l'inéptie de l'administration et préconisé des remèdes pour sortir de l'impasse. Très rapidement un programme de sécurisation des recettes douanières est mis en place et la taxe sur la valeur ajoutée est instituée. La décision la plus importante sur le plan politique reste la nomination d'un Premier Ministre chargé de coordonner les activités du Gouvernement mis en place en juillet 1996.

Le Programme de ce nouveau Gouvernement vise l'assainissement des finances publiques, la promotion du secteur privé et la réduction du train de vie de l'État. La Loi des Finances Rectificative qui sera présentée à l'Assemblée Nationale en Octobre 1996 prévoit une diminution de 30% des dépenses de l'État.

Malgré ses difficultés, la Guinée reste un havre de paix dans une zone de turbulence. En effet, depuis plusieurs années la guerre civile ravage le Libéria et la Sierra Léone voisins. Plus de 600 000 réfugiés en provenance des ces pays sont accueillis en République de Guinée.

2. Politiques et réforme éducatives

Le Gouvernement de la République de Guinée, persuadé que la scolarisation de base conditionne tout apprentissage ultérieur, s'est engagé dans un processus de réorganisation de son système éducatif fondé sur la Déclaration de Politique Éducative adoptée le 19 septembre 1989.

Ainsi dans la trajectoire de Jomtien, la République de Guinée, à travers les partenaires nationaux et les principaux bailleurs de fonds, a défini un plan d'action à long terme d'éducation de base pour tous en Guinée (1991-1999) dont les objectifs sont les suivants:

- Renforcer les capacités de pilotage et de gestion du système éducatif ;
- accroître le taux de scolarisation de 28% en 1989 à 53% en l'an 2000 ;
- abaisser le taux d'analphabétisme de 74% à 37%
- diminuer les disparités entre les zones et sexes ;
- assurer à la petite enfance un encadrement fiable ;
- assurer la formation des formateurs ;
- utiliser les médias au service de l'éducation ;
- rechercher l'équité dans l'accès à l'éducation.

Des résultats encourageants sont déjà obtenus dans ce sens. En effet le taux brut de scolarisation a atteint les 47% en 1996, celui d'analphabétisme est ramené à 67%

Cet intérêt pour l'éducation de base ne signifie pas la mise en veilleuse des autres sous-systèmes de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Une politique d'enseignement technique et de la formation professionnelle a été adoptée par le Conseil des Ministres en sa session du 8 Janvier 1994. et une lettre de politique de l'enseignement supérieur a été formulée le 26 Septembre 1995.

La politique d'enseignement technique et de la formation professionnelle vise le renforcement et l'élargissement du sous-système par des actions concrètes telles que :

- la réhabilitation de la carte scolaire ;
- la révision du design pédagogique des filières existantes par l'abolition de certaines et l'introduction de nouvelles plus porteuses ;
- la révision des programmes d'études dans le contexte de l'adéquation formation-emploi ;
- le renforcement des capacités de gestion de la direction nationale de l'enseignement technique par la formation des cadres, des administrateurs de ces établissements et des enseignants en exercice ;
- la mise en place d'une stratégie de financement qui mettra à contribution les partenaires du réseau informel et du réseau privé.

La Lettre de politique du sous-système de l'enseignement supérieur vise les objectifs ci-après :

- poursuivre les efforts de restructuration en vue d'une meilleure pertinence des filières et d'une meilleure qualité des formations.

- Accorder aux établissements une plus grande autonomie ;
- Développer la recherche et la consultation au sein des institutions;
- Renforcer les capacités de gestion au niveau des établissements et de pilotage au niveau central en vue d'une meilleure efficacité des institutions et d'une meilleure cohérence du sous-système ;
- Inciter les établissements à générer des revenus ;
- appliquer de manière graduelle des méthodes de recouvrement des coûts
- Mettre à contribution le secteur privé

3. Structure du système éducatif

3.1. Organigramme du système éducatif (voir annexe)

3.2 Age des étudiants et durée des études aux différents niveaux d'enseignement

Les différents paliers du système éducatif en Guinée se présentent comme suit :

Enseignement maternel : durée 3 ans. Il existe seulement en zone urbaine et est entièrement privé. Les enfants y sont reçus dès l'âge de trois ans.

Enseignement élémentaire : durée 6 ans. Les enfants y sont admis à l'âge de 6 ou 7 ans voire plus dans les campagnes.

Premier cycle de l'enseignement secondaire (Collèges) : durée 4 ans : Les élèves y sont reçus à l'âge de 12 ou 13 ans à l'issue du concours d'entrée en 7^{ème} année

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (Lycées) : durée 3 ans : Les élèves titulaires du Brevet d'études du premier cycle (B. E. P. C.) y sont admis à partir de l'âge de 16 ou 17 ans

Enseignement supérieur : durée de 4 à 7 ans. Les élèves titulaires du baccalauréat deuxième partie et admis à un concours organisé à cet effet sont reçus à l'âge de 19 ou 20 ans..

L'enseignement technique. Les conditions d'admission et la durée des études varient en fonction du type d'école. Le niveau minimal requis est celui du BEPC. Mais beaucoup d'écoles professionnelles recrutent sur concours au niveau de du baccalauréat première ou deuxième partie. La majorité des filières offrent des formations de trois ans.

3.3 Scolarité Obligatoire

La scolarité obligatoire se limite à l'enseignement primaire. Comme deux redoublements sont autorisés à ce niveau, les élèves peuvent y rester jusqu'à l'âge de 14 ans en zone urbaine et 16 ans en zone rurale.

3.4 Durée officielle de l'année académique

L'année académique s'étend sur 9 mois. Elle commence le 3 Octobre et finit le 2 Juillet.

Au primaire, l'année est divisée en trimestres (octobre-décembre, janvier-mars, avril-juin) tandis qu'aux secondaire et supérieur elle est constituée de deux semestres (octobre-février, mars-juin).

4. Administration du système éducatif

4.1 Schéma et fonctions de l'administration éducative

Au niveau central deux Ministères ont la charge de l'Éducation :

— Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique qui met en oeuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement primaire, alphabétisation, enseignement secondaire général et enseignement supérieur.

— Le Ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle qui met en oeuvre la politique du Gouvernement dans ce sous-système.

Au niveau provincial une Inspection régionale de l'Éducation coordonne toutes les activités des Directeurs préfectoraux de l'éducation.

Au niveau local, les directeurs préfectoraux de l'éducation assurent la coordination et le contrôle des activités pédagogiques à tous les niveaux de l'enseignement excepté celui du supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes et sont placés sous la tutelle du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique.

4.2 Rôle éducatif des Ministères autres que l'Éducation et des ONG

Il convient de noter que l'enseignement maternel et l'éducation spéciale sont rattachés au Ministère de la Promotion Féminine, des Affaires sociales et de l'Enfance.

Les ONG participent largement à la construction et à l'équipement des écoles. Certaines d'entre elles commencent à apporter un appui pour les fournitures scolaires et le perfectionnement des enseignants du primaire.

Des cadres de concertation entre les différents partenaires sont créés

Citons par exemple l'existence d'une Commission Éducation de base pour tous et un Comité d'équité pour favoriser la scolarisation de la jeune fille. Ces organismes regroupent les partenaires gouvernementaux et des ONG impliqués dans ces domaines.

5. Financement de l'Éducation.

5.1 Dépenses publiques de l'éducation

Les données ci-dessus se rapportent à l'année 1994 et sont fournies par la Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique.

Total des dépenses publiques d'éducation : 61 676 500 000 GNF, ce qui donne 23,27% du BND (Budget National de Développement)

5.2 Répartition par niveau d'enseignement

Enseignement élémentaire : 9 % du Budget National de Développement (BND)

Enseignement secondaire : 5,3 % du BND.

Enseignement technique et professionnel (y compris écoles normales d'instituteurs) 2,3%. du BND.

Enseignement supérieur : 3,9 % du BND.

5.3 Part des dépenses de fonctionnement et d'équipement dans les dépenses publiques d'enseignement :

enseignement élémentaire, secondaire, technique et professionnel 20,76 %

enseignement supérieur 20,50%

* L'enseignement privé existe en Guinée depuis 1984. Les dépenses de ce type d'enseignement ne sont pas encore complètement centralisées.

6. Processus éducatif

6.1. Composantes des programmes aux niveaux pré primaire, primaire et secondaire (disciplines ou matières)

a) - Toutes les disciplines sont obligatoires et ce à tous les niveaux de l'enseignement pré-universitaire.

- Pré-primaire

no. ordre	matière	no. ordre	matière
1	Langue et éloquence	6	Education motrice
2	Graphisme	7	Comptine
3	Travaux manuels	8	Chant
4	Logique	8	Contes et légendes
5	Education sensorielle		

- Primaire

no. ordre	matière	no. ordre	matière
1	Langue ou éloquence	10	Calcul
2	Lecture	11	Morale
3	Ecriture	12	Instruction civique
4	Vocabulaire	13	Sciences d'observation
5	Grammaire / conjugaison	14	Dessin
6	Orthographe	15	Travaux dirigés
7	Expression écrite (rédaction)	16	Histoire
8	Récitation	17	Géographie
9	Chant	18	Education Physique

- Secondaire : 1er cycle (collège) et 2è cycle (Lycée).

Au niveau secondaire il y a des collèges et lycées d'enseignement général et des collèges et lycées franco-arabes.

+ 1er Cycle (collège)

no. ordre	matière	no. ordre	matière
1	Français	6	Chimie
2	Histoire	7	Biologie
3	Géographie	8	Instruction Civique
4	Mathématiques	9	Anglais / Arabe
5	Physique	10	Education Physique

+ 2^e Cycle (lycée)

no. ordre	matière	no. ordre	matière
1	Français	7	Biologie
2	Histoire	8	Economie
3	Géographie	9	Philosophie
4	Mathématiques	10	Géographie
5	Physique	11	Anglais / Arabe
6	Chimie	12	Education Physique

b) - Le contenu des programmes de toutes les disciplines précitées est défini au niveau national.

6. 2. Nombre d'heures d'instruction par discipline

— Pré-primaire :

1	Langage	de 1h40 à 3h45
2	Graphisme	2h30
3	Travaux manuels	3h20
4	Logique	1h40 à 2h05
5	Education sensorielle	1h15
6	Education motrice	2h30
7	Comptine	de 1h40 à 3h20
8	Chant	1h15
9	Contes et Légendes	1h40
10	Récréation	2h30

En Petite Section du pré-primaire il y a 20 heures de cours par semaine, en Moyenne Section 22 heures 55 et en Grande Section 24 heures 10

ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

1	Langue ou élocution	de 7h à 2h30
2	Lecture	de 7h à 2h30
3	Ecriture	de 2h30 à 1h

4	Vocabulaire	de 1h à 1h30
5	Grammaire / conjugaison	de 2h à 2h15
6	Orthographe	1h
7	Expression écrite (rédict.)	de 1h à 2h
8	Récitation	1h
9	Chant	0h30
10	Calcul	5h
11	Morale	de 0h45 à 0h30
12	Instruction civique	0h30
13	Sciences d'observation	de 1h à 1h30
14	Dessin	0h30
15	Travaux dirigés	de 1h30 à 2h
16	Histoire	de 1h à 1h30
17	Géographie	de 1h à 1h30
18	Education Physique	1h30
19	Récréation	1h15

Chaque classe a 30 heures de cours par semaine

PLAN D'ETUDE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (HORAIRE)

- Collège

1	Français	8 heures	6	Chimie	2 h
2	Histoire	2 h	7	Biologie	2 h
3	Géographie	2 h	8	Instruction Civique	1 h
4	Mathématiques	6 h	9	Anglais / Arabe	2 h
5	Physique	3 h	10	Educat. physique	2 h

Chaque classe a 30 heures de cours par semaine

- Lycée

Le Lycée comprend trois options : Sciences Sociales, Sciences Mathématiques et Sciences Expérimentales. La Guinée ne dispose plus de lycée technique depuis près d'une quinzaine d'années.

Matière/Option	Sces. Sociales	Sces. Maths	Sces. Expérim.
Français	8 H à 6 H	4 H à 5 H	4 H à 5 H
Histoire	2 H	1 H	1 H
Géographie	2 H	1 H	1 H
Mathématiques	4 H	8 H	4 H
Physique	2 H	5 H	4 H
Chimie	2 H	4 H	4 H
Biologie	2 H	1 H	4 H
Economie	2 H	1 H	1 H
Philosophie	2 H à 4 H	1 H à 2 H	1 H à 2 H
Géologie	--	--	2 H
Arabe/Anglais	3 H	2 H ^ 3 H	3 H
Education Phys.	1 H	1 H	1 H
TOTAUX	30 heures	30 heures	30 heures

Chaque classe a 30 heures de cours par semaine.

N. B. : Pour certaines matières, le nombre d'heures par semaine augmente ou diminue progressivement en fonction de la classe et du profil.

6.3 Langues d'enseignement aux différents niveaux

Le Français est la langue d'enseignement à tous les niveaux à l'exception des établissements franco-arabes où les matières littéraires et sociales sont dispensées en arabe.

6.4. Système d'évaluation

L'évaluation est formative et sommative à tous les niveaux d'enseignement. Des compositions, trimestrielles au niveau du primaire et semestrielles au niveau du secondaire général, sont organisées. Elles permettent le passage en classe supérieure lorsque l'élève n'est pas à la fin d'un cycle.

6.5. Certificats sanctionnant les études primaire et secondaire

L'enseignement primaire est sanctionné par l'examen d'entrée en classe de 7^e année (1^{ère} année du collège). Le collège est sanctionné par l'examen du brevet d'études du 1^{er} cycle. Ce diplôme permet l'inscription en classe de 11^{ème} année (1^{ère} année du Lycée).

Le lycée est sanctionné par l'examen du baccalauréat 2ème partie organisé en classe terminale (13è année de scolarité).

6.6. Taux d'abandon au primaire

En 1993-94, le taux d'abandon au niveau du primaire était de 3,7% pour l'ensemble des élèves et de 12,10 % pour les filles.

6.7. Données relatives au redoublement scolaire au primaire

En 1993-94, le taux de redoublement au niveau du primaire était de 20,3 % pour l'ensemble des élèves et de 32,1 % pour les filles.

6. 8. Taux de passage des élèves

Le tableau ci-dessous indique le taux d'admission aux différents examens :

Examen/Session	1994	1995	1996
Entre en 7 ème Année	34 %	35 %	44,4 %
BEPC	38 %	33 %	30,73 %
Baccalauréat première partie	27,71 %	30 %	40,06 %
Baccalauréat deuxième partie	39 %	46 %	49,40 %

Rappelons que l'examen d'entrée en septième année permet l'inscription au collège et le BEPC, l'inscription au lycée.

Le taux de passage des élèves du lycée aux établissements d'enseignement supérieur (baccalauréat 2ème partie+plus concours) : 29 % des bacheliers pourraient être admis en première année de faculté à la rentrée d'octobre 1996.

6.9. Nombre moyen d'élèves par classe au niveau primaire et secondaire

— Primaire : 50 élèves

— Secondaire : 30 élèves

Il faut noter des disparités importantes entre zones rurales et urbaines. Dans la capitale par exemple il est fréquent de voir des classes contenant plus de 100 élèves.

7 Éducation spéciale

Il existe deux établissements d'éducation spéciale qui assurent la formation des sourds muets (effectif 122) et des aveugles (effectif 12). Notons que deux aveugles ont été admis à l'examen d'entrée en 7ème année 1996.

Un projet de formation des formateurs spécialisés est soumis à l'UNESCO dans le cadre des écoles intégratrices.

8 Enseignement privé

8.1. Organes responsables, bases légales, modalités de fonctionnement

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique dispose d'une direction de l'enseignement privé.

Pour ouvrir une école privée le promoteur doit obtenir de ce département des autorisations de création et d'ouverture.

Le fonctionnement des établissements privés repose entièrement sur les frais de scolarité versés mensuellement par les élèves.

8.2. Types d'établissements privés et programmes

On distingue deux types d'établissements privés :

- Les établissements privés laïcs
- Les établissements confessionnels

Les programmes des établissements privés du primaire et du secondaire sont exactement les mêmes que ceux de leurs homologues du public. Les élèves du privé passent les mêmes examens de fin de cycle que ceux du public.

Au niveau du professionnel privé, les examens de certification sont supervisés par le Ministère de tutelle.

9. Enseignement supérieur

9.1. Répartition des étudiants dans les établissements

La Guinée compte cinq établissements d'enseignement supérieur :

- L'Université de Conakry avec un effectif de 6114 étudiants dont 696 filles ;
- L' Université de Kankan avec un effectif de 1268 étudiants dont 73 filles ;
- L'Institut Supérieur de Mine et Géologie de Boké avec un effectif de 306 étudiants dont 16 filles ;
- L'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah avec un effectif de 667 étudiants dont 25 filles ;
- L'Institut Supérieur de Sciences de l'Éducation de Guinée avec un effectif de 365 étudiants dont 26 femmes.

Soit un effectif total de 8720 étudiants dont 836 femmes. Ce qui donne une proportion de 9,6% de femmes.

Notons que 48 étudiants étrangers effectuent leurs études en République de Guinée.

*Répartition des étudiants par domaine de formation :

Lettres, Sciences Sociales, Sciences Humaines et Sciences de l'Éducation : 18%

Sciences Fondamentales : 17,2%

Sciences Techniques : 26,7%

Droit, Économie, Gestion : 24,9 %

Médecine Pharmacie : 13,2%

9.2. Nombre d'étudiants à l'étranger :

Il y a 1479 d'étudiants à l'étranger répartis en trois catégories

— Études moyennes : 337

_ Études supérieures : 925

_ Études post-universitaires : 217

*Nombre d'étudiants par domaine de formation

Domaine formation/Niveau	Moyen	Supérieur	Post-univ.
Lettres, Sces Hum, Sces Educ.	183	253	47
Sciences Fondamentales	-	92	55
Sciences Techniques	89	253	47
Droit Economie Gestion	44	173	31
Médecine Pharmacie	21	131	37
Autres	-	23	-
Total	337	925	217

9.3. Gestion du système d'enseignement supérieur

En République de Guinée les établissements d'enseignement supérieur sont des établissements publics à caractère scientifique jouissant de l'autonomie de gestion. Ils sont placés sous la tutelle du Ministre ayant en charge l'enseignement supérieur. En tant qu'établissement public, chaque institution d'enseignement supérieur est dirigé

par un conseil d'administration. Sur le plan interne elle comprend un rectorat/une direction, des facultés et/ou des départements.

En outre, des organes délibérants internes comme le conseil de l'université/institut et les conseils de faculté et/ou de département favorisent la participation des différentes composantes de l'établissement à la définition de ses axes de développement et à la résolution de ses problèmes courants.

S'agissant des ressources financières, l'État accorde des subventions annuelles libérées sur une base trimestrielle aux établissements d'enseignement supérieur.

La gestion de cette subvention obéit à la réglementation applicable aux établissements publics.

9.4. Évaluation des rendements des établissements :

L'efficacité interne des établissements est évaluée par leur conseil et par le Ministère du tutelle.

Les méthodes utilisées sont généralement quantitatives.

L'efficience des établissements est appréciée par des audits externes qui s'effectuent à l'aide d'enquêtes sur le terrain.

9.5. Adéquation formation/besoin du marché de l'emploi

Des efforts de restructuration institutionnelle très importants ont été menés avec des résultats satisfaisants dans les filières professionnelles mais mitigés ailleurs.

9.6. Chômage des diplômés

La faiblesse du tissu industriel, le caractère traditionnel du secteur agricole, l'absence de recrutement de cadres supérieurs à la fonction publique depuis une dizaine d'années et la difficulté de planifier les besoins de main d'oeuvre qualifiée dans une économie en pleine mutation constituent les raisons principales du chômage des diplômés.

Les catégories les plus touchées sont : les ingénieurs agronomes, les diplômés des sciences sociales, des sciences économiques et de la biologie.

Pour mieux maîtriser ce phénomène, le Ministère de tutelle envisage la création d'un observatoire du devenir des diplômés.

9.7. Fuite des cerveaux

Suite à la politique d'ouverture et de libéralisation des initiatives privées menée par l'actuel régime on constate un ralentissement du phénomène de fuite des cerveaux et un retour au pays natal de nombreux cadres exaspérés par les guerres civiles, la dégradation des conditions économiques des pays d'accueil ou la montée de la

xénophobie. Il faut cependant noter que les scientifiques les plus motivés pour la recherche préfèrent s'établir dans les pays du nord où ils trouvent des conditions favorables à leur épanouissement.

Toutefois, dans le cadre du projet TOKTEN des centaines de Guinéens expatriés ont pu mettre leur expertise au service de leur pays d'origine.

9.8. Reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur

— Au niveau national : la nature des filières de formation et les modalités d'obtention du diplôme sont déterminées par arrêté ministériel après une procédure impliquant tous les organes de l'établissement.

— Au niveau sous-régional : la Guinée est membre du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES)

— Au niveau régional, elle est signataire de la convention d'Arusha sur la reconnaissance des diplômes, titres et grades de l'enseignement supérieur.

— Au niveau international la question est examinée au cas par cas dans le cadre des accords inter-universitaires.

10 Moyens d'instruction, équipement et infrastructure

10.1. Disponibilité de manuels scolaires

Actuellement le ratio livre/élèves à l'école primaire est d'environ 1 livre pour 7 élèves. Au niveau secondaire le ratio livre/élèves est de 1 livre pour 4 élèves en français, 1 livre pour 7 élèves en mathématiques et de moins d'un livre pour 10 élèves en sciences physiques, biologie, histoire, géographie. Ce qui dénote une insuffisance dramatique en matière de manuels scolaires.

10.2. Production et importation de manuels scolaires

a) Au niveau primaire :

Avec l'appui de la Banque mondiale 10 titres ont été produits et diffusés par l'institut national de recherche et d'action pédagogique. Il est prévu l'édition de 10 nouveaux titres pour la rentrée d'octobre 1997.

b) Au niveau secondaire :

Il est prévu la production de 16 guides pédagogiques destinés au premier cycle de l'enseignement secondaire.

S'agissant de l'importation de manuels scolaires, 8 titres ont été importés au niveau du primaire et 16 titres pourraient l'être au niveau du secondaire si le financement de l'opération est libéré par la Banque Mondiale.

10. 3. Locaux, hébergement en pension

Ces dernières années dans le cadre du programme d'ajustement sectoriel de l'éducation (PASE) soutenu par de nombreux bailleurs de fonds, le BND, les communautés locales et les ONG, des milliers de salles de classe ont été construites notamment au niveau du primaire. Malgré ces efforts, la demande de scolarisation a dépassé l'offre existante surtout en zone urbaine. Dans les grandes villes, des classes pléthoriques sont des phénomènes courants. Des difficultés de recrutement en première année persistent malgré la pratique de la double vacation.

Dans l'enseignement supérieur les capacités d'accueil sont demeurées constantes durant les 4 dernières années. C'est pourquoi ces établissements recevront 29% de bacheliers, candidats potentiels au concours d'accès en première année de faculté.

La résidence universitaire de la capitale offre des logements à 1 étudiant pour 6. Les autres campus sont capables d'héberger la quasi-totalité de leurs étudiants.

11 Éducation non formelle

*Type d'établissements, de programmes et effectifs

a) Les cours d'alphabétisation

On distingue :

- Les centres d'alphabétisation initiale féminins, masculins et mixtes.
- Les centres de post-alphabétisation féminins et mixtes.

Les Programmes

— Il existe des programmes de formation initiale, complémentaire de base, spécifique et technique selon les besoins des apprenants.

— Les effectifs pour l'alphabétisation initiale pour la période 1990 - 1995 se présentent comme suit :

HOMMES : 186942 FEMMES : 46176 TOTAL : 233118

— Les effectifs pour la post-alphabétisation sont :

HOMMES : 19842 FEMMES : 7096 TOTAL : 26938

b) Les cours destinés aux "enfants des rues" et à d'autres enfants défavorisés

— Les cours destinés aux "enfants des rues" et à d'autres enfants défavorisés sont des cours d'alphabétisation professionnalisante ou alphabétisation et métiers qui offrent aux jeunes de 15 à 25 ans l'opportunité d'acquérir des connaissances instrumentales et des compétences favorisant l'acquisition et la maîtrise du métier de leur choix (cordonnerie, menuiserie, couture etc.)

c) Les programmes communautaires

Les programmes communautaires sont des programmes généraux qui portent sur l'acquisition des connaissances instrumentales, en information- éducation- communication et des compétences fonctionnelles dans les domaines socio-économiques (agriculture, élevage, gestion, santé, etc....)

12 Situation du personnel enseignant

12.1 Effectif des enseignants et leur formation pédagogique

A- L'enseignement général utilise 17424 enseignants répartis comme suit :

— Primaire : 11591 dont

Instituteurs H/B 10177

Conseillers pédagogiques maîtres formateurs (CPMF) 179

Instituteurs adjoints H/C : 1213

Moniteurs contractuels : 22

Notons que les deux derniers corps sont en voie d'extinction.

— Secondaire : 5833 dont

Professeurs de collège H/B : 1609

Professeurs de lycée H/A : 3827

Inspecteurs de l'enseignement H/A : 76

Étudiants diplômés : 65 (en position de soutenance de leur de mémoire de fin d'études supérieures)

Contrôleurs des travaux agricoles (CTA) : 41

Ingénieurs agronomes : 215

Les contrôleurs des travaux agricoles et les ingénieurs agronomes sont en formation de reconversion à KINKON (PITA) et à l'ISSEG de Manéah pour devenir respectivement professeurs de collège H/B et professeurs de lycée H/A.

B- Enseignement Technique et Formation Professionnelle : 1107 répartis comme suit :

Professeurs d'enseignement secondaire professionnel (PESP) H/B : 594

Professeurs d'enseignement technique (PET) H/A : 345

Professeurs d'enseignement normal (PEN) H/A : 64

Inspecteur de l'enseignement : 1

Agents techniques H/C : 103

(en cours de formation de recyclage)

C- L'enseignement supérieur emploi 1243 enseignants parmi lesquels on dénombre 788 à temps plein, 76 expatriés à temps plein et 379 vacataires.

12.2 Charge de travail des enseignants

La charge hebdomadaire de travail des enseignants selon la législation en vigueur est précisée dans le tableau ci-dessous

Niveau de l'enseignement	Corps	Enseignement	Durée formation pédagogique
Primaire	- Instituteurs	30 heures	
	CPMF	20 heures	10 heures
	Professeurs de collège	18 heures	6 h de formation continue
	Professeurs de lycée	18 heures	
Secondaire	Animateurs pédagogiques	12 heures	
	Inspecteurs de l'enseignement		
	Professeurs ens. sec. professionnel	20 heures	3 jours de pratique/semaine ^ raison de 6 heures par jour.
Technique et formation professionnelle		18 heures	
	Prof. ens. technique Prof. école normale	15 heures	
Enseignement supérieur	Professeurs et Maîtres de Conférences	10 heures	encadrement des assistants et maîtres-assistants
	Assistants et Maîtres Assistants	12 heures	

Les professeurs des disciplines à faibles horaires hebdomadaires au secondaire (histoire, géographie, biologie) éprouvent beaucoup de difficultés à compléter leur charge réglementaire. Dans les grandes villes, ils ont en charge de nombreuses classes pléthoriques et, dans les campagnes, pour compléter leur charge ils sont souvent obligés d'enseigner des matières pour lesquelles ils n'ont pas été adéquatement préparés. Une réforme de la formation des maîtres est à l'étude.

12.3 Conditions de travail et d'emploi du personnel éducatif, en particulier des femmes

Les fonctionnaires des enseignements primaire, secondaire, technique et professionnel sont régis par un statut particulier comprenant huit (8) corps.

L'existence du statut particulier se justifie par les spécificités propres à l'exercice de la profession enseignante.

Ces huit corps au sein desquels évolue le personnel enseignant sans distinction de sexe sont classés dans les hiérarchies H/A et H/B.

Les femmes bénéficient du même statut que les hommes dans l'accès à l'enseignement.

Les enseignants du supérieur appartiennent à la Fonction Publique mais les conditions de leur emploi sont spécifiées dans le Décret n° 89/176/PRG/SGG. En application de ce décret, les enseignants du supérieur sont répartis en quatre catégories : Assistants, Maîtres Assistants, Maîtres de Conférence et Professeurs. L'appartenance aux deux dernières catégories confère la permanence de l'emploi dans l'enseignement supérieur.

a)- Salaire : Le salaire est déterminé par la hiérarchie d'appartenance, le corps et par voie de conséquence la grille indiciaire applicable.

b)- Le mode de recrutement : Il s'effectue sur le plan national par voie de concours externe et de concours professionnel par référence à la prévision des emplois à pourvoir dans le corps d'accueil (poste de travail) (article 4 de statut particulier).

c)- Ratio élèves/enseignant

— Primaire : 50 élèves pour un enseignant

— Secondaire : 30 élèves pour un enseignant

_ Professionnel : 7 élèves pour un enseignant

— supérieur : 9 étudiants pour un enseignant

Pour établir ce dernier ratio, on a considéré que trois vacataires ont la charge d'un enseignant à temps plein.

d) possibilités de promotion et de formation continue

Pour les enseignants du pré-universitaire, des concours professionnels dont la réussite entraîne un changement de hiérarchie, sont régulièrement organisés par le Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique.

En outre ces enseignants peuvent accéder à des grades supérieurs par le biais de la formation.

La législation offre les mêmes conditions de salaire et d'accès aux postes de responsabilité aux femmes qu'aux hommes. En plus, à qualifications égales, la priorité est accordée aux femmes dans l'éducation.

Les possibilités de formation continue sont ouvertes à tous les enseignants .

12.4 Règlement concernant la situation et le statut social et professionnel du personnel enseignant et mesures adoptées pour leur amélioration.

*La carrière enseignante est renforcée par diverses mesures qui témoignent la reconnaissance des contraintes particulières pesant sur ceux qui l'embrassent. Entre autres mesures citons :

- La dispense du stage dans les corps d'accueil pour les personnels qui, antérieurement à leur recrutement avaient la qualité de fonctionnaire.
- L'introduction de la notion du maximum de service.
- La reconnaissance d'un droit au perfectionnement.

* Mesures adoptées pour leur amélioration

i) L'instituteur de la hiérarchie "B" est recruté au grade I échelon 6 contrairement aux dispositions du Statut Général de la Fonction Publique qui prévoit le recrutement (Grade I échelon 1)

ii) La prise en charge des soins médicaux

iii) Les primes de craie et d'éloignement

iv) Le Décret N°086/PRG/SGG/90 qui accorde un régime particulier de mise à la retraite.

13. Formation initiale et continue du personnel éducatif

13.1 Effectifs dans les établissements de formation. Rôle des universités dans la formation des enseignants

* effectifs dans les ENI : 809 prévus pour la rentrée scolaire 1996-1997.

* effectifs à l'ISSEG et aux filières de deuxième cycle des universités pouvant conduire à l'enseignement.

Etabliss/Niveau	ISSEG	Univ. Conakry	Univ. Kankan
Certificat d'Apt.	365		
Licence/Ma"trise		709	262

Les étudiants de deuxième cycle des départements de mathématiques, physique, chimie, biologie, anglais, langue française, histoire, géographie et philosophie sont les candidats potentiels à une formation professionnelle débouchant sur l'enseignement.

Les futurs professeurs reçoivent leur formation académique à l'Université et leur formation professionnelle initiale à l'Institut Supérieur des Sciences de l'éducation de Guinée.

13.2 Qualifications requises pour enseigner aux différents niveaux :

Enseignement Primaire

Les élèves instituteurs sont recrutés sur concours au niveau du baccalauréat. Ils suivent à l'École Normale d'Instituteurs (ENI) une formation de 3 ans sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'enseignement élémentaire.

Les élèves conseillers pédagogiques maîtres formateurs sont recrutés sur concours ouvert aux instituteurs satisfaisant aux conditions d'âge et d'expérience professionnelle requises. Ils suivent à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation une formation d'un an sanctionnée par le certificat d'aptitude à la fonction de conseiller pédagogique maître formateur.

Les professeurs d'École Normale d'Instituteurs sont tous titulaires d'une maîtrise universitaire et ont suivi une formation professionnelle d'un an sanctionnée par un certificat d'aptitude délivré par l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation.

Enseignement Secondaire

La plupart des professeurs de collège sont tout simplement titulaires de DEUG ou sont d'anciens instituteurs recyclés pendant un an avec l'aide de la Coopération Française. La formation pédagogique des premiers s'effectue au cours de leur emploi.

La quasi-totalité des professeurs de lycées sont titulaires d'une maîtrise universitaire. Leur formation pédagogique initiale varie en fonction du dernier établissement fréquenté.

En octobre 1997, une filière de formation professionnelle initiale des enseignants du secondaire sera ouverte à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation.

Les animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire classés dans le corps des professeurs du lycée sont tous titulaires d'un certificat d'aptitude à la fonction d'animation délivrée par l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation à l'issue d'un an de formation professionnelle.

Les inspecteurs de l'enseignement sont recrutés parmi les candidats admis au concours externe et au concours professionnel d'élèves-inspecteurs qui ont suivi une formation sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement.

Enseignement Technique et Formation Professionnelle

— Les professeurs d'enseignement secondaire professionnel H/B sont recrutés parmi les candidats admis à un concours et qui ont suivi une formation de 2 ans à l'école normale d'enseignement technique sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'enseignement professionnel (CAPE).

— Les professeurs d'enseignement technique H/A sont recrutés parmi les candidats admis à un concours et qui ont suivi une formation d'un an à l'école normale d'enseignement technique sanctionnée par le certificat d'aptitude dans l'enseignement technique (CAET).

Enseignement supérieur

Selon la réglementation en vigueur les enseignants du supérieur doivent être titulaires soit d'un diplôme d'études approfondies, soit d'un Ph.D. Mais actuellement la plupart des assistants n'ont pas de diplôme de 3^e cycle.

13.3 Composantes des programmes de formation initiale des enseignants

* La formation dans les écoles normales d'instituteurs

Elle s'étale sur trois ans. Les volets formation théorique et stage sont alternés.

La formation comporte des modules de mise à niveau, d'approfondissement, des modules de recherche notamment pour l'élaboration d'outils pédagogiques et des modules de réflexion et de travail personnel. Les discussions en petits groupes prennent le pas sur les exposés généraux. Les méthodes de travail en équipe sont largement développées.

Les stages organisés en alternance permettent d'exploiter judicieusement les apports de la théorie, de la méthodologie et de la didactique.

L'instituteur stagiaire est suivi par un conseiller pédagogique maître formateur. Sa titularisation dépend de ses performances au cours de sa première année de service.

* La formation professionnelle initiale des enseignants du secondaire.

Elle est en cours de restructuration à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée en collaboration avec les facultés des sciences, de lettres et sciences humaines de l'Université de Conakry. La réforme visera une formation axée sur la professionnalisation et cherchera une meilleure intégration entre la théorie et la pratique.

13.4 Système de formation en cours de service

La coordination de la formation continue des personnels de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire général est assuré par le Service National de la Formation des Personnels.

Pour l'enseignement élémentaire, deux systèmes sont actuellement en cours pour assurer la formation continue des instituteurs :

1. Dans les cinq régions où sont regroupés des professeurs d'école normale et des conseillers pédagogiques maîtres formateurs, les actions de formation continue sont réalisées dans les ENI et écoles d'application, dans le cadre d'une politique de mise en cohérence des formations initiale et continue des instituteurs.

Des Centres d'Appui Pédagogique et Logistique (CAPL) mis en place grâce à la coopération française soutiennent les actions destinées à la formation continue des maîtres.

2. Dans les autres préfectures c'est le Centre de Formation Continue qui assure l'exécution de certains programmes limités.

Pour l'enseignement secondaire général, la formation continue des professeurs de collège et de lycée s'organise autour des Lycées Régionaux d'Application (L. R. A.) grâce aux personnels qualifiés que sont les animateurs Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire (APES). Ces derniers, après avoir accompli leur charge d'enseignement au LRA, organisent à l'intention des professeurs de collège et de lycée des visites d'aide ainsi que des journées pédagogiques.

Autant que possible le CAPL leur apporte l'aide nécessaire : déplacements, documentation, reprographie

Notons enfin que l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation assure le suivi sur le terrain des activités des professeurs d'école normale, des conseillers pédagogiques maîtres formateurs et des animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Aujourd'hui, il est devenu impérieux de repenser le système global de formation continue afin de tirer le maximum de profit de la présence de différentes catégories de personnels qualifiés (PEN, CPMF, APES), et surtout mieux articuler la formation initiale et la formation continue qui doivent s'enrichir l'une de l'autre.

13.5 Formation des chefs d'établissement, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques.

La formation des chefs d'établissements

* Au niveau du primaire

La Guinée participera à partir de la rentrée d'octobre 1996 au projet sous-régional de formation à distance des directeurs d'écoles primaires.

*Au niveau du secondaire

Les séminaires organisés jusqu'à maintenant ont porté sur la déontologie de la profession de chef d'établissement, le cadre administratif et juridique de ses activités, le contrôle et l'évaluation de l'activité éducative, la communication et l'exercice de leadership, la prise de décision et la résolution des problèmes, la rédaction

administrative, la gestion de système pédagogique de l'établissement, la gestion des conflits en milieu scolaire et les techniques de classement, de conservation et d'utilisation des documents.

A la rentrée prochaine l'accent sera mis sur les fonctions d'animation des équipes et de communication avec l'environnement extérieur.

La formation des inspecteurs.

En attendant l'ouverture à l'ISSEG de la filière de formation des inspecteurs, il est envisagé d'organiser à l'intention des inspecteurs en poste, des Journées d'information où des responsables du Ministère viendraient exposer la politique éducative, les grands dossiers en cours, les réformes projetées. Ils feraient également part des décisions du département.

La formation des conseillers pédagogiques maîtres formateurs

La formation étalée sur neuf mois, est caractérisée par l'importance accordée à la pratique professionnelle (méthodologie, pédagogie des apprentissages, techniques de classes et d'évaluation). Une mise à niveau académique et un renforcement des acquis théoriques sont opérés au cours du premier trimestre de l'année académique. Des stages sont également prévus dans les ENI et les écoles d'application.

La formation des animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire

La formation des élèves animateurs pédagogiques se déroule sur une année académique. Elle comprend 3 volets :

a) formation académique

Elle est structurée autour de la résolution de problèmes qui surgissent dans le champ disciplinaire concerné. Elle vise principalement la consolidation des connaissances dans les matières à enseigner .

b) formation professionnelle théorique

Elle a pour objectif de développer chez les stagiaires les savoirs, habiletés et attitudes requis dans l'exercice de la fonction d'animateur pédagogique

c) formation professionnelle pratique

Elle vise à faire acquérir sur le terrain une expérience concrète de différentes tâches dévolues à l'animateur pédagogique :

- service d'enseignement
- visites de classes suivies d'entretiens d'aide ;
- organisation de journées pédagogiques ;

- soutien aux professeurs en difficulté;
- encadrement des professeurs débutants et des élèves-professeurs
- coordination des travaux de l'équipe régionale des stagiaires .

14. Recherche relative à l'éducation

Elle se développe principalement à l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP) et à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée (ISSEG)

L'INRAP poursuit une douzaine de travaux de recherche relevant de la pédagogie et de la sociologie. 9 thèmes appartiennent au domaine de la pédagogie et 3 à celui de la sociologie :

a) Pédagogie :

- 1 Une enquête sur la campagne de distribution et les modes d'utilisation des manuels scolaires dans les écoles primaires.
- 2 Une recherche-action pour l'identification et l'élimination des stéréotypes discriminatoires au détriment de la jeune fille à l'école.
- 3 Une étude de cas sur le curriculum et l'interaction pédagogique dans les classes du primaire.
- 4 Une étude sur l'éducation technologique et manuelle.
- 5 Une étude sur les problèmes de l'apprentissage de la culture dans les écoles primaires guinéennes.
- 6 Une enquête sur les problèmes de l'évaluation des enseignements et apprentissages.
- 7 Une recherche-action sur la formation pédagogique participative des enseignants.
- 8 Une recherche-action sur les nouvelles stratégies d'enseignement et d'apprentissage en sciences et en langage mathématique.
- 9 Une recherche-action sur la production endogène de matériels didactiques moins coûteux et mieux adaptés à l'environnement physique et socioculturel des élèves et étudiants guinéens.

b) Sociologie :

- 10 Une recherche-action sur l'ouverture de l'école au milieu rural.
- 11 Une recherche-action sur l'éducation parentale.

12 Une étude sur les effets de la participation communautaire sur la qualité de l'éducation par le ROCARE en collaboration avec l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation (ISSEG)..

A l'ISSEG deux thèmes de recherche relevant l'un de la didactique des disciplines et l'autre de l'administration scolaire sont en cours d'exécution.

Il s'agit de :

— étude du processus de construction-appropriation du concept de réaction chimique chez des élèves du collège ;

— élaboration d'un protocole de planning d'activités à l'usage des chefs d'établissement d'enseignement secondaire.

En outre l'ISSEG a réalisé au cours de l'année 1996 une étude sur les besoins de formation des cadres de l'administration de l'éducation.

15. Coopération bilatérale, régionale, internationale

15.1 Données relatives aux échanges d'élèves et d'enseignants.

Au cours de l'année académique 1995-1996,

— 1479 étudiants guinéens ont bénéficié de bourses d'études, moyennes, supérieures dans une quarantaine de pays d'Afrique, Amérique, Asie et Europe ;

— 48 étudiants étrangers ont été accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur guinéens ;

— 20 professeurs marocains et égyptiens enseignent dans les établissements d'enseignement secondaire et dans les collèges et lycées franco-arabes ;

— 76 enseignants expatriés ressortissants de l'ancienne Union Soviétique, de la France, de Cuba et de l'Allemagne Fédérale enseignent dans les établissements d'enseignement supérieur.

— Des dizaines de missions d'enseignement sont réalisées dans le cadre de l'AUPELF et des accords inter-universitaires.

15. 2. Types et efficacité des programmes

Les différents programmes d'échanges s'effectuent à travers :

— les conventions de coopération de la Guinée avec des partenaires étrangers ;

— les accords inter-universitaires.

Les premiers sont mis en oeuvre au niveau ministériel tandis que les seconds le sont au niveau des établissements d'enseignement supérieur.

Ces derniers portent généralement sur la collaboration en matière de formation et de recherche. Ils prévoient le perfectionnement des enseignants, l'appui à la documentation, à la publication et à l'équipement ainsi que la réalisation de projets communs de formation ou de recherche.

L'efficacité de ces programmes dépend de l'engagement des différents partenaires et des moyens mis à leur disposition. Les accords qui obtiennent le soutien des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, USAID, Coopération Française, ACDI, GTZ, Union Européenne, OPEP, JICA, FAD, PNUD ...) atteignent généralement leurs objectifs.

15. 3. Besoins urgents en matière d'éducation pour lesquels l'aide étrangère serait très appréciée.

Pour satisfaire la demande de scolarisation et qualifier davantage ses ressources humaines, la Guinée a encore besoin d'aide dans les domaines suivants :

— Infrastructures et équipements des établissements d'enseignement et des centres de recherche ;

— documentation et matériel didactique ;

— formation et perfectionnement des enseignants, chercheurs et autres cadres de l'éducation et de la recherche scientifique.

16. Problèmes, Obstacles, difficultés dans le développement de l'éducation, perspectives d'avenir.

Malgré les efforts déployés depuis 1990, la Guinée doit encore relever les défis de l'accès à l'école, de l'équité et de la qualité de son système éducatif. Comment faire face à l'accroissement et à la diversification de la demande et offrir à tous les usagers des services éducatifs de qualité avec des moyens financiers de plus en plus réduits ? Comment bâtir une école capable de contribuer à la fois au développement des villes et des campagnes grâce à l'épanouissement physique, intellectuel et affectif des individus et des populations dans leur cadre de vie ? Comment construire une école qui préserve l'identité culturelle du pays, favorise la tolérance entre ses diverses composantes ethniques, politiques et religieuses ? Comment bâtir une école capable de former des citoyens travailleurs, dotés d'un sens critique aigu, aptes à s'intégrer harmonieusement dans un monde marqué par la mondialisation de l'économie, les progrès fulgurants de la science et de la technologie et l'explosion de l'information ?

Pour définir les nouvelles orientations de l'école guinéenne, le Gouvernement envisage d'organiser au cours de l'année 1997 les États-Généraux de l'Éducation.

Pour améliorer la qualité du système éducatif deux programmes seront bientôt mis en oeuvre : le PASE II et le PADES.

— Le PASE II (Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Éducation, deuxième phase) appuyé par de nombreux bailleurs de fonds, visera essentiellement l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base et la restructuration de l'enseignement technique. Son lancement est prévu le 25 Septembre 1996.

— le PADES (Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur) soutenu par la Banque Mondiale, a pour but d'améliorer les communications entre les institutions et le département, d'appuyer la restructuration pédagogique et de qualifier les méthodes de gestion au niveau des établissements. Il s'attachera à mieux identifier les forces et les faiblesses du sous-système d'enseignement supérieur en vue d'élaborer son schéma directeur de développement pour les prochaines années.

17 Références documentaires

1. Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique : *Lettre de Politique Gouvernementale*

Secrétariat technique du PADES Conakry, Septembre 1995

2. Ministère de l'enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle : *Rapport d'activités 1995*, Conakry, Janvier 1996

3. Ministère de l'enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle : *Rapport National " Éducation pour tous "* présenté à la Conférence de Harare, Conakry, Mai 1996.

4. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique : *Atelier sur la rentrée scolaire et universitaire*, Conakry 30-31 Août 1996.